



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 15 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 07 décembre 2022, s'est réuni à Montmélian – Espace François Mitterrand, en séance publique, sous la présidence de Jean-François DUC.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		JF. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		JJ. BAZIN	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		JL. BENETTI	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

186-2022 : RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE AVEC LE DEPARTEMENT – ANNEES 2023-2027

Rapporteur : Arlette BRET

La Communauté de communes Cœur de Savoie a engagé en 2022, en lien avec le Département ainsi que les associations La Partageraie et Bien Vivre en Val Gelon, la démarche de renouvellement du Contrat Territorial Jeunesse pour les années 2023 à 2027.

Après plusieurs rencontres et journées de travail technique, le projet de CTJ et les fiches actions proposées ont été présentés et validés en comité de pilotage stratégique le 28 septembre 2022. Après quoi le dossier définitif a été adressé au Département le 30 septembre.

Le 1^{er} décembre 2022, les élus et techniciens de Cœur de Savoie, ainsi que les représentants de la Partageraie et de Bien Vivre en Val Gelon, ont défendu le bilan du précédent contrat 2019-2022 et les orientations du nouveau contrat 2023-2027 devant les élus et techniciens du Département.

Ainsi, les actions proposées par les acteurs du territoire Cœur de Savoie sont conformes aux attentes inscrites dans la politique jeunesse du Département : Développement de la politique jeunesse dans une démarche citoyenne, résiliente et durable ; approche des problématiques en transversalité et pas en silo ; volonté d'innover dans le champ social et dans l'accompagnement du public jeunes.

La gouvernance du contrat est organisée au travers de plusieurs instances de construction et de pilotage, en partenariat étroit et avec l'appui du Département de la Savoie. Ces étapes franchies, et afin de compléter le dossier, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour autoriser la Présidente à signer le CTJ 2023-2027.

Les montants alloués pour le CTJ 2023-2027 seront votés au Département le 16 décembre 2022 puis notifiés à la Communauté de Communes.

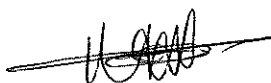
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Contrat Territorial Jeunesse 2023-2027 ;
- **SOLLICITE** l'aide financière et technique du Conseil Départemental ;
- **S'ENGAGE** à mettre en place et faire vivre une instance de gouvernance participative pour suivre le plan d'actions ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat pour 5 ans - du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, et toutes pièces nécessaires à son exécution ainsi que tout avenant s'y rapportant pour la durée du contrat ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout avenant nécessaire aux conventions d'objectifs et de moyens en cours ou à venir avec l'association La Partageraie et BVVG afin d'y intégrer les dispositions du nouveau CTJ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

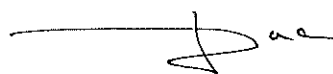
**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

Le premier Vice-Président,



Jean-François DUC